

MUNICIPALITÉ CONCERNÉE

Bolton-Ouest
Dunham
Frelighsburg

Lac-Brome
Saint-Armand
Sutton

PROPRIÉTAIRE ET EXPLOITANT

Propriétaire :

Nom : _____
Adresse : _____

Tél. : _____

Représentant (joindre une copie de la procuration) :

Nom : _____
Adresse : _____

Tél. : _____

Exploitant :

Travaux faits par le propriétaire (passez à la question suivante)

Nom : _____
Adresse : _____

Tél. : _____

DESCRIPTION DES TRAVAUX

No de lot	Superficie (ha)		Intervention	Prélèvement (%)		
	Lot	Travaux		Tige(s)	Surface terrière	Volume

Un certificat de martelage fait par un ingénieur forestier est requis au-delà d'une certaine superficie selon la municipalité, informez-vous auprès de votre inspecteur municipal.

LOCALISATION DES TRAVAUX

Fournir une carte des lieux indiquant tous les renseignements suivants.

1. Site de coupe
2. Cours d'eau / Milieu humide
3. Aire d'empilement
4. Sentiers de débardage principaux
5. Érablière (si en zone agricole protégée)
6. Ponceau ou pont

Autres informations relatives aux travaux d'abattage d'arbres :

Producteur forestier accrédité :

Prescription(s) forestière(s) ci-jointe(s):

Rapport(s) agronomique(s) ci-joint(s)

****Le manque d'information ralentira le processus d'émission du certificat et/ou entraînera son refus.****

CONTRAINTES

Indiquer la présence de contraintes sur le terrain :

Cours d'eau	<input type="checkbox"/>	Milieu humide	<input type="checkbox"/>
Rivière aux Brochets	<input type="checkbox"/>	Tunnel d'arbres	<input type="checkbox"/>
Pente 30 % à 49 %	<input type="checkbox"/>	Pente 50 % et plus	<input type="checkbox"/>
Ligne de crête	<input type="checkbox"/>	Altitude > 550 m	<input type="checkbox"/>
Bordure de route municipale	<input type="checkbox"/>	Autre :	_____

Autres renseignements

Peuplement forestier : _____

Zonage municipal : _____

Érablière en zone agricole protégée (LPTAQ)¹: Oui Non
Travaux réalisés il y a moins de 10 ans : Oui Non

1. Loi sur la protection du territoire agricole LPTAQ

Si la demande porte sur une coupe partielle ou totale à l'intérieur d'une érablière à potentiel acéricole en zone verte, il est nécessaire d'obtenir une autorisation de la commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) avant d'entreprendre les travaux.

<http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/forms/formulairedemandeautorisationLPTAA.pdf>

RESSOURCE EAU

1. Dans le cas où il y a remaniement de sol $\geq 1500 \text{ m}^2$

Est-ce que vous prévoyez faire :

- Un sentier débardage $\geq 500\text{m}$ long
- Un chemin forestier $\geq 150\text{m}$ de long
- Des travaux en pente de 30% ou plus sur $\geq 30\text{m}^2$

Si oui, quelles sont les mesures de mitigation prévues :

- Tranchée de déviation d'eau
- Ensemencement sentier
- Ballot paille
- Barrière à sédiment
- Ravitaillement et entreposage à plus de 60m de l'eau
- Détournement fossés avant rive
- Épandage de foin sur sentier
- Autre : _____
- _____

Ornières et Fossés

Les eaux qui s'accumulent dans les ornières laissées par la machinerie lourde ou dans les fossés d'un chemin forestier doivent être détournées vers la végétation de façon perpendiculaire à l'approche d'un cours d'eau, d'un lac ou d'un milieu humide.

2. Installation traverse de cours d'eau

(Une inspection pourrait être effectuée afin de valider la présence du ou des cours d'eau.)

Une ou des traverses de cours d'eau doivent être utilisées : Oui Non

Type d'infrastructure envisagée	<input checked="" type="checkbox"/>	Qté	Matériel	Diam	Longueur	Document requis
Pont temporaire avec hauteur libre d'écoulement (LHE)	<input type="checkbox"/>					Plan localisation
Ponceau de même largeur que le cours d'eau	<input type="checkbox"/>					Plan localisation
Ponceau réduisant la largeur d'écoulement du cours d'eau	<input type="checkbox"/>					Plan d'ingénieur (OIQ, OIFQ)
Passage à gué	Non autorisé					
Empilement de billots ou de branches	Non autorisé					

Aux fins d'application des dispositions concernant l'abattage d'arbres, tout écoulement d'eau permanent ou intermittent sera considéré comme un cours d'eau et les dispositions réglementaires s'appliqueront. Une visite d'inspection sera effectuée préalablement à l'émission du certificat afin de valider la présence de cours d'eau.

ÉCHÉANCIER

Date de début des travaux _____ Date de fin des travaux _____

ENGAGEMENT DU PROPRIÉTAIRE

Je _____, soussigné(e) déclare que les renseignements mentionnés sont exacts et que si le certificat m'est accordé, je me conformerai aux règlements municipaux et aux lois pouvant s'y rapporter.

Signature (propriétaire ou représentant autorisé)